



Mairie
580 route des Boissonnets
01290 BEY
04.74.04.00.27 - email : mairie.bey@free.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et le 10 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL, Maire de BEY.

Membres présents : Mrs. Michel GENTIL, Michel GADIOLET, Karyl THEVENIN, Henri PORNON, Philippe MARECHAL Mmes Agnès LAURENT, Patricia GASTEBOIS, Angélique SAUTIER

Membres Absents, Excusés : Monsieur Alexandre DESPRAS (Pouvoir à Madame Angélique SAUTIER)
Madame Emilie SANTE (Pouvoir à Madame Angélique SAUTIER)

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Agnès LAURENT a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal réuni :

- Approuve, à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 22 octobre 2021.
 - Est informé de la convention signée avec Lémur Conseil, convention de conseil à la fiscalité locale.
 - Autorise Monsieur le Maire à engager des démarches auprès de Lémur Conseil.
 - Est informé que le projet sur les travaux du clocher de l'église et les demandes de subventions sont en cours.
 - Est informé de la modification du projet Logidia. Il s'agira de 6 logements sociaux :
 - 1 T4
 - 2 T3
 - 3 T2Et de 2 lots à vendre
 - Décide, à l'unanimité des membres présents de mettre en place le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour les agents.
 - Décide, à l'unanimité des membres présents de recruter un agent recenseur pour le recensement de la population en 2022.
 - Décide de reprendre contact avec le peintre (Original Criz) pour projeter d'embellir 2 autres transformateurs en 2022.
 - Est informé des 4 devis concernant les améliorations sur le réseau d'éclairage public.
- Le Conseil valide à la majorité des membres présents (Abstention de Mme Patricia Gastebois) la version 2 permettant l'extinction de la commune hormis le secteur de la mairie pour un coût de 3 436,20 €.

- Décide de maintenir les vœux du Maire le dimanche 9 janvier 2022 à 11h00 et seront tenus selon les instructions de la préfecture.

- Prend connaissance que le CPNI de Cormoranche-sur-Saône n'a pas le droit d'intervenir sur les frelons asiatiques mais uniquement sur les frelons communs. La communauté de communes a contracté un contrat avec Fredon 01. La Commune s'inscrira à cette action de protection de la nature.

- Est informé que la commune a réglé à la mairie de Cormoranche les montants des factures concernant l'école pour un total d'environ 18 000€.

- Décide de relancer le projet du concours photos en 2022.

- Est informé par Mme Patricia Gastebois que bien que déléguée à la bibliothèque de Cormoranche, celle-ci ne reçoit plus ses convocations aux assemblées de la bibliothèque.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h54.

**Le Maire,
Michel GENTIL**

The image shows a circular official seal of the 'MAIRIE de UZEY' with a central emblem and the text '(A.D.U.)' at the bottom. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right.